

Vancomycine Viatris 125 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion-vancomycine - [chlorhydrate de]

Tension d'approvisionnement 12/02/2024

DCI

vancomycine (chlorhydrate de)

Indications

Administration intraveineuse

La vancomycine est indiquée pour tous les groupes d'âges pour le traitement des infections suivantes (voir rubriques 4.2, 4.4 et 5.1) :

- Infections compliquées de la peau et des tissus mous (ICPTM)
- Infections des os et des articulations
- Pneumonies communautaires (PC)
- Pneumonies nosocomiales (PN), y compris pneumonies acquises sous ventilation mécanique (PAVM)
- Endocardites infectieuses
- Méningites bactériennes aiguës
- Bactériémies associées ou suspectées d'être associées à l'une des infections listées ci-dessus.

La vancomycine est également indiquée dans tous les groupes d'âges en prophylaxie péri-opératoire anti-bactérienne chez les patients présentant un risque élevé de développer une endocardite bactérienne lors d'interventions chirurgicales majeures.

Administration intra-péritonéale

La vancomycine est indiquée dans tous les groupes d'âges pour le traitement par voie intra-péritonéale de péritonite associée à une dialyse (voir rubriques 4.2, 4.4 et 5.1).

Il convient de tenir compte des recommandations officielles concernant l'utilisation appropriée des antibactériens.

Laboratoire exploitant

Viatri Santé

Observations particulières

- Situation à l'hôpital : tension
- Contingement quantitatif à l'hôpital



Lettre d'information du laboratoire Viatri Santé en date du 18/03/2025

- Les spécialités de vancomycine injectable en 250 mg restent disponibles
- Date de remise à disposition indéterminée

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les pharmaciens de France ont été suspendues à compter du 27 janvier 2016, en attendant la fourniture officielle par le fabricant de la vancomycine injectable en 250 mg. Cette mesure a été prise afin de garantir l'approvisionnement continu et approprié du marché national, jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.